Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260625-2026080-DE

N°080/2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PEILLAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, à 19 h 30, le Conseil Municipal réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BECUWE, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 19 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

Présents : 15 ***Votants : 19***

PRÉSENTS : M Philippe BECUWE, Mme Isabelle DERUYTER, M Patrick HERVE, Mme Annie LEMEE, M Mickaël DREAN, M Robert MOUCHY, Mme Josette COUDRAIS, M Frédéric CHEVALIER, Mme Odile PINSEMBERT, M Kévin MORIN, Mme Myriam COUDRAIS, Mme LECLERCQ-BOISSEL Elodie, M Anthony SERAZIN, M François POLOUBINSKI, Mme PLAUD Tiphaine.
ABSENTS EXCUSES : Mme VALLIERE Danielle, Mme GEFFROY Nathalie, M MAHIEUX Lucas, M CHARLES Philippe
POUVOIRS : Mme VALLIERE Danielle a donné pouvoir à Mme LEMEE Annie
Mme GEFFROY Nathalie a donné pouvoir à M CHEVALIER Frédéric
M MAHIEUX Lucas a donné pouvoir à M DREAN Mickaël
M CHARLES Philippe a donné pouvoir à M SERAZIN Anthony
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEMEE Annie est désignée secrétaire de séance.

****

Objet : PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX VOIRIE RUE JEANNE D'ARC ET PLACE DE L'EGLISE

La commune engage des travaux de réfection de la voirie de la rue Jeanne d'Arc et de la place de l'Église devant le local de l'ADMR, dans un contexte marqué par plusieurs opérations sur la rue Jeanne d'Arc :

- L'effacement des réseaux réalisé par Morbihan Énergies ;
- La construction de la Maison d'Assistants Maternels ;
- La rénovation de l'École de Musique.

Ces travaux visent à améliorer la sécurité des usagers, notamment des personnes à mobilité réduite (PMR), en mettant en conformité les trottoirs côté gauche de la rue Jeanne d'Arc (en descendant vers la rue de Carillon) et en sécurisant l'accès devant le local de l'ADMR. Le montant des travaux, basé sur le devis le plus avantageux, s'élève à 18 042,87 € HT.

Afin de financer cette opération, la commune sollicite une subvention du Conseil départemental au titre du programme de solidarité départemental, couvrant 25 % du montant HT des travaux. Elle demandera l'intervention de Redon Agglomération par l'intermédiaire des fonds de concours 2026, pour les trottoirs rue Jeanne d'Arc et place de l'Eglise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2321-2 et L. 2322-1 relatifs aux dépenses d'investissement des communes ;
CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser les abords de la rue Jeanne d'Arc, fréquentée quotidiennement par les usagers des équipements publics et les élèves empruntant les transports scolaires ;
CONSIDÉRANT l'obligation légale de mise en accessibilité des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite, conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 ;
CONSIDÉRANT que le devis retenu, d'un montant de 18 042,87 € HT, constitue l'offre la plus avantageuse pour la collectivité ;
CONSIDÉRANT la volonté de la commune de solliciter une subvention départementale à hauteur de 25 % du montant HT des travaux, soit 4 510,72 € ;
CONSIDÉRANT la volonté de la commune de solliciter les fonds de concours de Redon Agglomération à hauteur de 3 248.20 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 056-215601543-20260625-2026080-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le principe des travaux de réfection de la voirie rue Jeanne d'Arc et place de l'Eglise,
- VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus

DÉPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Travaux de voirie	18 042,87 €	Subvention départementale (25 %)	4 510,72 €	25 %
		Fond de concours	3 248.20 €	18 %
		Autofinancement	10 283.95 €	57 %
TOTAL	**18 042,87 €**	**TOTAL**	**18 042,87 €**	**100 %**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et conventions nécessaires à la réalisation des travaux et à l'obtention des financements

Pour extrait conforme au registre
Des délibérations du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
Annie LEMEE

Le Maire,
BECUWE Philippe

MAIRIE DE PEILLAC (Morbihan)

Publié le :